



## CONVENTION JOURS DE POINTE

**Entre :** Lyonnaise des Eaux, Opérateur de l'Eau de La Cub  
91, rue Paulin  
33 000 Bordeaux  
Représentée par son Directeur Régional, Antoine BOUSSEAU

D'une part,

**Et :** La Ville de Le Bouscat, représentée par son Maire en exercice,  
Monsieur Patrick BOBET  
BP 20045  
33491 Le Bouscat

D'autre part.

Il a été préalablement exposé ce qui suit.

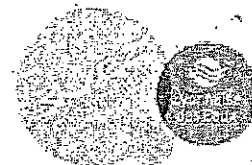
### Article 1 - Objet de la Convention

L'engagement n°6 de l'avenant n°9 au traité de concession du service de l'eau potable, signé le 21 décembre 2012, entre la Communauté urbaine de Bordeaux et son délégataire Lyonnaise des Eaux, dénommés ci-après respectivement CUB et LDE, prend en compte les objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) nappes profondes.

Il engage notamment le délégataire à réduire l'appel aux ressources en eaux souterraines de la nappe éocène, et en particulier, à rechercher un partenariat, avec chaque Commune relevant de la concession, visant à limiter leur consommation en période de forte pointe.

La Commune de Le Bouscat est par ailleurs engagée dans une démarche de développement durable qui s'inscrit dans l'agenda 21 de la CUB.

Dans ce contexte, la présente convention a pour objet d'engager la Commune de Le Bouscat et LDE dans une démarche partagée de préservation de la ressource, et plus particulièrement de limiter les prélèvements sur la ressource en période de forte consommation.



## Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 1 an.  
Elle se renouvellera chaque année par reconduction expresse.  
La durée de la convention ne pourra toutefois excéder 5 ans.

## Article 3 - Principe de fonctionnement

LDE suit de façon continue l'équilibre entre production d'eau potable et consommation.

Le système de supervision, associé à la connaissance des prévisions climatiques et des causes probables d'augmentation de consommation, permet de prévoir, 48 heures à 72 heures par avance, les périodes de très forte consommation.

Par ailleurs, la Commune de Le Bouscat a répertorié, dans l'annexe jointe à la présente convention, les compteurs à usage d'arrosage présentant une forte consommation.

Dans le cadre de cette convention,

La Commune de Le Bouscat, s'engage :

- à ne pas consommer d'eau aux compteurs recensés dans l'annexe, dès lors qu'elle a été prévenue par LDE, au moins 48 heures à l'avance, de la prévision d'une pointe de consommation. Ceci implique pour la commune :
  - . de fermer les compteurs susmentionnés au plus tard au début de la période annoncée par LDE,
  - . de les rouvrir au plus tôt en fin de cette même période.

Lyonnaise des Eaux s'engage :

- à informer le Service Départemental d'Incendie et de Secours, dénommé ci-après S.D.I.S., pour qu'il suspende toute mesure de débit sur les hydrants lors des périodes annoncées de fortes consommations
- à solliciter la Commune de Le Bouscat et le S.D.I.S., dans le cadre de cette convention, au plus 5 fois dans l'année pour une durée maximale de 2 jours d'interruption de l'usage de l'eau et avec 1 semaine au moins de latence entre deux sollicitations consécutives,
- à prévenir la Commune de Le Bouscat et le S.D.I.S. durant des jours ouvrés et avant 08 heures du matin, pour permettre aux Services Techniques de la Commune d'effectuer les fermetures des compteurs dans tous les cas hors week-end et jours fériés, et au S.D.I.S. de réorganiser sa tournée d'essais des hydrants.

De plus, en cas de constat d'absence de pointe (du fait par exemple d'une évolution rapide des conditions météorologiques), LDE s'engage à recontacter la Commune et le SDIS pour qu'ils mettent fin, de manière anticipée, au dispositif.

Numero client	Nom Rue	Complément Adresse	CP	Ville	Racheteur du compteur	Emplacement du compteur
1933406000	RUE DES ECUS		33110	LE BOUSCAT	C13SD013959	PISCINE
1936486600	RUE DE LA PRECINTE	ANGLE E. BRANLY - ARROSAGE	33110	LE BOUSCAT	C07AD070086	ARRO RUE E BRANLY ANGLE ECOLE
1933819800	RUE POMPIERE	A AVENUE VICTOR HUGO	33110	LE BOUSCAT	C13SD007384	ANGLE AV VICTOR HUGO
1954191700	AVENUE DE TIVOLI	PARC MANCEAU (FACE AU 42)	33110	LE BOUSCAT	C13SD013958	ARROSAGE-FACE AU 42
1939320500	AV DU PDT ROBERT SCHUMAN	MER ECOLE MATERNELLE	33110	LE BOUSCAT	C10ED004442	PORTAIL GAUCHE
1939321300	RUE PRESIDENT KENNEDY	MER ARRO EC MATERNELLE HERMITA	33110	LE BOUSCAT	C10ED004434	FACE AU N 115
1939321400	RUE PRESIDENT KENNEDY	ARRO PARC CHIENERAIE FACE CRECH	33110	LE BOUSCAT	D08PE071333	FACE ENTREE H ENTREE ZONE JEUX
1939321600	AVENUE DU CDT D'AUSSY	ARRO FACE 33 CIRE ADMINISTR (EAC	33110	LE BOUSCAT	C11SD010131	GCHE PORTAIL FACE CRECHE-ARRO
1939321600	PLACE SERGE LOUIS	ARRO RD-POINT R GENESTE	33110	LE BOUSCAT	D08AB030402	SUR PARKING FACE N 33-BRT EN V
1939321600	RUE RAYMOND LAVIGNE	ARROSAGE A RUE DES CAMPS	33110	LE BOUSCAT	C13SB024357	SUR-POINT FCE RUE GENESTE
1939321600	RUE RAYMOND LAVIGNE	ARROSAGE ANGLE LAVIGNE/LAMARTI	33110	LE BOUSCAT	C13SB024441	ARROSAGE A RUE LAMARTINE
1939321600	RUE RAYMOND LAVIGNE	ARROSAGE FACE AU N97	33110	LE BOUSCAT	C13SB023120	FACE AU N 97
1939321600	RUE RAYMOND LAVIGNE	ARROSAGE R.P.A FACE AU N100	33110	LE BOUSCAT	C13SD007229	FCE RUE KENNEDY A 12
1939321600	RUE EDOUARD DELAYE	ARROSAGE ROND-POINT E DELAYE	33110	LE BOUSCAT	C13SB023119	FACE N 132-PLAQUE DE DERRIERE
1939321600	AVENUE DE LA LIBERATION	ARROSAGE FACE AU N394	33110	LE BOUSCAT	C13SD013980	SUR ROND POINT
1939321600	AVENUE DE LA LIBERATION	ARROSAGE PLACE FACE N119	33110	LE BOUSCAT	C13SB023019	FACE N 19-PLAQUE GAUCHE
1939321600	AVENUE DE LA LIBERATION	ARROSAGE FACE AU N1246	33110	LE BOUSCAT	C13SB032504	FACE AU 245
1939321600	RUE GEORGES LAFONT	ARROSAGE FACE AU N116	33110	LE BOUSCAT	D10JE096376	FACE AU N 16
1939321600	RUE GEORGES LAFONT	ARROSAGE ECOLE CENTREZ-FACE N	33110	LE BOUSCAT	C13SD007360	ENTREE ECOLE AU N 16-FCE N 16
1939321600	RUE HENRI GROSSARD	ARROSAGE FACE AU N136	33110	LE BOUSCAT	C13SB023009	FACE AU 36
1939321600	PLACE YVES GOURRIERON	ARROSAGE FACE AU N11	33110	LE BOUSCAT	C13SD013957	FACE AU N0 1-PLAQUE RONDE
1939321600	RUE AUSONE	ARROSAGE FACE AU N43	33110	LE BOUSCAT	C12SB029204	FACE PORTAL N 43
1939321600	RUE AUSONE	ARROSAGE FACE AU N1108	33110	LE BOUSCAT	C08EE000197	ANGLE RUE H. GROSSARD-TROTTOIR
1939321600	AVENUE LEON BLUM	ARROSAGE AVE 8 MAL-FACE N3844	33110	LE BOUSCAT	D10JE108201	AVE 8 MALS/TROTTOIR FACE N 41
1939321600	AVENUE LEON BLUM	ARROSAGE AVE 8 MAL-FACE AU N14	33110	LE BOUSCAT	C13SE014848	AVE 8 MAL S/TROTTOIR FACE N 39
1939321600	AVENUE DE LA LIBERATION	ARROSAGE MASSIF GARAGE RENAULT	33110	LE BOUSCAT	C13SB027175	DS MASSIF DVT RENAULT 8 MAI 46
1939321600	AVENUE DE LA LIBERATION	ARROSAGE FACE RUE DU HUIT MAI	33110	LE BOUSCAT	C13SB024351	FACE RUE HUIT MAI 1945
1939321600	AVENUE VICTOR HUGO	ARROSAGE FACE AU N212	33110	LE BOUSCAT	C13SB027192	ARROSAGE FACE AU N 212
1939321600	RUE RAYMOND POINCARE	ARROSAGE FACE N96	33110	LE BOUSCAT	C13SB027184	FACE N 96
1939321600	PLACE DU 14 JUILLET	ARROSAGE FACE N1	33110	LE BOUSCAT	19024	FACE N 1
1939321600	RUE BAUDIN	ARROSAGE FACE 9 PUE XIV JUILLE	33110	LE BOUSCAT	C13SB022465	FACE AU N 9
1939321600	AVENUE DE LA LIBERATION	ARRO-GCHE SUPERMARCHE COISOUN	33110	LE BOUSCAT	C13SB027645	-13- SUPER MARCHÉ CASINO
1939321600	RUE POMPIERE	ARROSAGE FACE AU N123	33110	LE BOUSCAT	C11SD010345	12
1939321600	AV DE LATTRE DE TASSIGNY	ARROSAGE RD-POINT FACE N13	33110	LE BOUSCAT	D10JD123082	ROND POINT FACE N 13
1939321600	AVENUE DE LA LIBERATION	TERRE PLEIN CENTRAL A GLEMENCE	33110	LE BOUSCAT	C10SB032910	ALIBERATION & R.G.CLEMENCEAU
1939321600	AVENUE D'EYSINES	ARROSAGE ANGLE EYSINES/CAUDERA	33110	LE BOUSCAT	C08EB005181	ARROSAGE-FACE 186-AVR-CAUDERAN
1939321600	RUE RAYMOND POINCARE	ARROSAGE FACE AU N125	33110	LE BOUSCAT	C10SB032905	FACE AU N 25
1939321600	RUE LAMARTINE	ARRO RUE AL CHERVAL-AV TASSIL	33110	LE BOUSCAT	C10ED004430	AVE L.TASSIGNY/LAMARTINE
1939321600	ROUTE DU MEDOC	ARROSAGE FACADE RCE LYAUTEY	33110	LE BOUSCAT	C13SB023723	FACE N 634-STATION ESS-LECLERC
1939321600	RUE FERDINAND DE LESSEPS	ARRO FACE N12 RUE EDMOND ROSTA	33110	LE BOUSCAT	C08EB006200	FACE AU N 2 REDMOND ROSTAND
1939321600	RUE RAYMOND LAVIGNE	ARROSAGE GYMNASSE DE LA FILOIE	33110	LE BOUSCAT	C10ED004246	ARRO GYMNASSE DE LA FILOIE
1939321600	RUE BONNAOIS	ARROSAGE ECOLE CENTRE 1 ENTREE	33110	LE BOUSCAT	C13SB023940	FACE N 14
1939321600	AVENUE LEON BLUM	ARROSAGE	33110	LE BOUSCAT	C13SD010168	ARRO CRECHE+POLE PTT ENFANCE
1939321600	AVENUE ARISTIDE BRIAND	ARROS FCE 121 MAISON QUARTIER	33110	LE BOUSCAT	C08EB011187	SOC LA N 10726 DIAM 30
1939321600	RUE AUSONE	ARROSAGE FACE COLLEGE	33110	LE BOUSCAT	C13SD013835	DISCO DG N 6807-FCE COLLEGE
1939321600	RUE POMPIERE	ARROSAGE RPA MIEUX VIVRE	33110	LE BOUSCAT	C13SD010279	BRT IMPASSE POMPIERE
1939321600	RUE JEAN BROUILLON	ARROS R.LA LUMIERE A/R DUCOURNE	33110	LE BOUSCAT	C13SD013983	ANGLE RUE DUCOURNEAU
1939321600	RUE JEAN BROUILLON	ARROSAGE PARC GOSARD FACE RPA	33110	LE BOUSCAT	C08EE001074	FACE N 27 RPA MIEUX VIVRE
1939321600	RUE JEAN BROUILLON	ARROSAGE CIMETIERE FACE 35/37	33110	LE BOUSCAT	C13SD016502	DISCO 30
1939321600	AVENUE DE LA LIBERATION	ARROSAGE - FACE 223	33110	LE BOUSCAT	C10SB032888	CR DVT N 219 SOUS PETITE HAIE



#### **Article 4 - Responsables du fonctionnement du dispositif**

- Déclenchement du dispositif :

LDE active le dispositif prévu dans la convention vers la Commune de Le Bouscat via un message électronique dirigé vers les adresses emails indiquées en annexe.

- Levée anticipée du dispositif :

LDE s'engage à recontacter la Commune de Le Bouscat et le SDIS pour qu'ils mettent fin, de manière anticipée, au dispositif.

#### **Article 5 - Suivi du fonctionnement du dispositif**

Afin de suivre la mise en œuvre de la convention, la Commune de Le Bouscat et le SDIS confirmeront par retour courriel sur « proximate33@lyonnaise-des-eaux.fr », après chaque sollicitation, respectivement l'interruption effective des consommations sur chacun des compteurs annexés à la convention et la suspension des essais d'hydrants. Pour tous renseignements ils pourront contacter LDE via le 05-56-79-90-40.

La période de pointe passée, LDE pourra ainsi informer la CUB du respect de l'engagement par les parties prenantes.

Chaque année, un exercice de simulation sera déclenché par LDE, au mois de mai, ce qui implique :

- Pour la commune, de transmettre à LDE les mises à jour éventuelles (compteurs, coordonnées, ...)
- Pour le SDIS, de transmettre à LDE les mises à jour éventuelles des coordonnées,
- Pour LDE, de mettre à jour la convention et son annexe, à partir des informations recueillies.

#### **Article 6 - Avertissement**

Il reste convenu entre les parties que la présente convention est basée sur un engagement commun dans une action de préservation de l'environnement, mais ne saurait se substituer ni contredire le règlement de service en vigueur sur la Communauté urbaine de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le

Pour Lyonnaise des Eaux

Le Directeur Régional  
Antoine BOUSSEAU

Pour la Commune  
du Bouscat

Le Maire  
Patrick BOBET